



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 90645

Texte de la question

Mme Marion Maréchal-Le Pen alerte Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur les conditions de travail du personnel pénitentiaire. Les gardiens de prison se sont mobilisés pour faire entendre leur légitime mécontentement par rapport à un environnement de travail qui ne cesse de se dégrader. Les intimidations, les violences verbales et physiques se multiplient aussi bien dans l'enceinte carcérale qu'à l'extérieur des établissements. Le déploiement très partiel du plan Vigipirate autour des prisons favorise les attaques de commandos en possession d'armes de guerre ainsi que les projections d'objets extérieurs par des complices d'individus incarcérés. La radicalisation islamiste de certains détenus confronte le personnel à un phénomène dangereux face auquel il se trouve totalement démuni. Les moyens consacrés au domaine pénitentiaire sont en constante diminution avec pour effet d'entraîner un sous-effectif chronique des agents de détention, aggravé par la surpopulation carcérale : un surveillant se voit contraint de gérer en moyenne 120 prisonniers. La surcharge de travail combinée à l'insécurité grandissante sont à l'origine d'une vague de départs (en moyenne six agents par mois quittent l'administration pénitentiaire depuis 2014) et d'une inquiétante inflation du nombre de suicides chez les pénitenciers masculins, soit 21 % de plus que la moyenne de la population. Cette profession paie les conséquences d'une politique laxiste plus soucieuse du bien-être des criminels et des délinquants incarcérés que de la sécurité des gardiens de prisons. Afin de répondre aux besoins en effectifs des surveillants de prison, elle demande s'il est envisagé une réévaluation du budget consacré à l'administration pénitentiaire dont la hausse de 1 % constatée dans le PLF 2016 apparaît insuffisante. Par ailleurs elle souhaite savoir quels seraient les outils mis en œuvre pour faire respecter l'autorité des gardiens constamment bafouée. Enfin elle sollicite l'élaboration d'un plan national de formation en direction des gardiens de prison portant sur la détection et l'encadrement des profils islamisés, en y associant les représentants du personnel pénitentiaire. L'article 57 de la loi pénitentiaire de 2009, interdisant la fouille systématique pour la population carcérale, devrait être revu pour éviter les intrusions d'objets contribuant au renforcement de l'insécurité dans les prisons.

Données clés

Auteur : [Mme Marion Maréchal-Le Pen](#)

Circonscription : Vaucluse (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90645

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 8018

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)